

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01477 Numéro SIREN : 833 091 127 Nom ou dénomination : A.J.P. CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2023 sous le numéro de dépôt 809

A.J.P. Consulting

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2000 euros**

Siège social : 13 avenue de la Libération 45210 FERRIERES EN GATINAIS

N° d'identification 833 091 127 RCS Orléans

Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 4 juin 2022

L'an deux mille vingt deux le quatre juin à 18 heures Monsieur Michel BONGIBAUT agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société AJP Consulting

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- L'Affectation du résultat

Première décision

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et se soldant par un déficit de trois mille trois cent quatre vingt treize euros et soixante huit centimes (3 393.68 €)

Deuxième décision

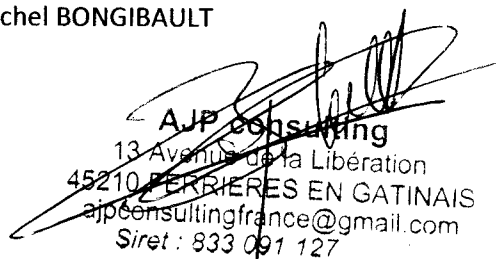
L'actionnaire décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 3 393.68 € de la manière suivante :

- 3 393.68 € en report à nouveau déficitaire

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Le Président

Michel BONGIBAUT


AJP Consulting
13 Avenue de la Libération
45210 FERRIERES EN GATINAIS
ajpconsultingfrance@gmail.com
Siret : 833 091 127

A J P CONSULTING

Liasse fiscale 2021

Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021

Document reçu par les services fiscaux le 07/02/2022 à 14:55

AJP consulting
13 Avenue de la Liberté
45210 FERRIERES SAINT-JEAN
ajpconsultingfrance@gmail.com
01 833 021 127

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****	
A J P CONSULTING - SIREN : 833091127		**** SUR TELEDEC.FR ****	
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
13 avenue de la Libération			
45210 FERRIERES EN GATINAIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées conseil aux entreprises de transport Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28% ou à 26,5%	Déficit	3 394
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense
				Zone de développement prioritaire
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui Si oui, indication du logiciel utilisé EBP COMPTA

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 31/01/2022 Lieu: FERRIERES EN GATINAIS

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : bongibault

Qualité du déclarant : Président

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2021				
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
				Si déposé néant, cochez la case : ☒				
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL: Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice				
				MVLТ restant à reporter				



Désignation de l'entreprise <u>A J P CONSULTING - SIREN : 833091127</u>				Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>							
				Exercice N clos le 31/12/2021		Exercice N-1 clos le 31/12/2020					
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilitisations corporelles*		028	5 108	030	2 510	2 598	3 170			
	Immobilitisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	5 108	048	2 510	2 598	3 170			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises*	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres* (3)	072	2 073	074		2 073	1 180			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	41 642	086		41 642	54 223			
	Charges constatées d'avance*		092	94	094		94	70			
	Total II		096	43 809	098		43 809	55 473			
	Total général (I + II)		110	48 917	112	2 510	46 407	58 643			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		2 000	2 000				
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126		200	200				
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131							
	Report à nouveau			134		46 834	43 491				
	Résultat de l'exercice			136		-3 394	10 843				
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142		45 640	56 534				
Provisions pour risques et charges			Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		767	195				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169			1 914				
	Produits constatés d'avance			174							
Total III			176		767	2 109					
Total général (I + II + III)			180		46 407	58 643					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

13

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLARATION

Formulaire obligatoire article 502 septies A-bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise A J P CONSULTING - SIREN : 833091127		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2021	Exercice N-1 clos le 31/12/2020
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
				217	218
					24 500
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	24 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	2 474 10 719
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)		244	425 391
	Rémunérations du personnel*		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements*		254	572 752	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	1
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-3 471 12 637
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	77 120
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amort. souscription PME innov. (217 octies) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D) }		300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	1 914
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-3 394 10 843
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	314 3 394

B – RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318				
	Provisions non déductibles*										322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)										324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 <i>sexies D</i>))										249			251	
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										998				
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										999				
Dédutions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											997			
	Entreprise nouvelles (44. <i>series</i>)	986		Zone franche urbaine (44. <i>octies et octies A</i>)	987		Zones de restructuration de la défense (44. <i>terdecies</i>)	127		Zones de revitalisation rurales (44. <i>quindécies</i>)	138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>series</i>)	981		Jeune entreprise innovante (44. <i>series A</i>)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (44. <i>duodécies</i>)	991							
	ZDP (44. <i>septdecies</i>)	993		ZFA (44. <i>quaterdecies</i>)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser (44. <i>sexdecies</i>)	992		350		
	Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)	655		Dédution exceptionnelle (Art. 39 <i>decies A</i>)	643					
			Dédution exceptionnelle (Art. 39 <i>decies B</i>)	645		Dédution exceptionnelle (Art. 39 <i>decies C</i>)	647		Dédution exceptionnelle (Art. 39 <i>decies D</i>)	648					
			Dédution exceptionnelle (stimulateur de croissance)	641		Dédution exceptionnelle (Art. 39 <i>decies E</i>)	990		Dédution exceptionnelle (Art. 39 <i>decies G</i>)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	3 394
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)										356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	3 394	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N071

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

ADAPTEE POUR LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A J P CONSULTING - SIREN : 833091127Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 108	442		444		446	5 108				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	5 108	492		494		496	5 108				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 938	532	572	534		536	2 510		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	1 938	572	572	574		576	2 510		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	595
TOTAL					596	585	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A J P CONSULTING - SIREN : 833091127</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td colspan="4"></td> <td colspan="4">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD															780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
	Dotations		Reprises																																																																																																																																												
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																									
Terrains	710		715		2																																																																																																																																										
Constructions	720		725		3																																																																																																																																										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																										
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																										
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																										
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																										
								780																																																																																																																																							
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI					995																																																																																																																																			
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-11-2)		982 bis	Fusion/absorption : nombre d'opérations		982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)					996																																																																																																																																				
Déficits imputés					983																																																																																																																																										
Déficits reportables					984																																																																																																																																										
Déficits de l'exercice					860																																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter					870																																																																																																																																										
					3 394																																																																																																																																										
IV DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin				325		381																																																																																																																																					
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327																																																																																																																																							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374	0																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	7.3																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: A J P CONSULTING - SIREN : 833091127

Néant ☒*

Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
-----------------------------	-------------------------------	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2021

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEREG-FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐ *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A J P CONSULTING - SIREN : 833091127

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | M | Nom complet | BONGIBAUT Michel

Nom marital | % de détention | 100 | Nb de parts ou actions | 2000

Naissance : Date | 02/01/1965 | N° Département | 45 | Commune | BRIARE | Pays |

Adresse : 13 avenue de la Libération

45210 FERRIERES EN GATINAIS

Titre (2) | Nom complet |

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions |

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays |

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

B

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

ADRESSE POUR LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A J P CONSULTING - SIREN : 833091127

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

01/01/2021 31/12/2021

Exercice du TING **au** **ou Année :**

Dénomination de l'entreprise : SIREN : 833091127		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	PME au sens communautaire	Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I- RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat²

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %³) + (ligne 2 × 9 %³) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail 2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe

³ À partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

B

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques

Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A J P CONSULTING

SIREN : 833091127

Attestation produite le 31/01/2022

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

